



Échéance de prêt sans compte

Par **slowpoz**, le **20/10/2011** à **19:23**

Bonjour,

suite a un rendez vous désastreux avec mon nouveau conseiller je me demande si il est possible de continuer a régler le prêt en cours dans cette banque sans avoir de compte courant chez eux (le faire prélever sur compte d une autre banque par exemple)

si oui il y a t il une loi qui le permet et qu'elle est la démarche a suivre

si non la banque peut elle me facturer des frais si je laisse mon compte juste avec un dépôt et un prélèvement par mois (je demande cela car il me semble avoir entendu parler de ce type de fret)

merci de m eclairer